

# L'ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTE\*

LA RECONNAISSANCE, au cours de l'été 1948, de l'Organisation mondiale de la santé comme institution spécialisée des Nations Unies a marqué une étape de l'histoire encore récente de la collaboration internationale en matière de santé publique. À la différence des tentatives antérieures de solidarité internationale en matière de santé, l'OMS est une organisation vraiment universelle, adaptée aux besoins actuels et qui est en mesure d'aider les pays, sans distinction de race, de religion, d'organisation politique ou de condition économique ou sociale, en vue d'assurer à leurs populations le plus haut niveau possible de santé.

L'un des principes directeurs de l'OMS est celui de l'entière responsabilité de toutes les nations en ce qui concerne l'amélioration des conditions de santé dans le monde. Aussi la Constitution de l'OMS, qu'on a appelée la Grande Charte de la santé, proclame-t-elle que tous les États peuvent adhérer à l'Organisation. Ce principe reconnaît simplement que la santé, comme la sécurité et la paix, est un bien indivisible dans notre univers rétréci, et qu'une maladie sévissant où que ce soit sur le globe est une menace pour tous les pays et tous les individus.

## Buts de l'OMS

La santé, telle que la conçoit le nouvel organisme, est ainsi définie dans la constitution de l'OMS; « Un état de complet bien-être physique, mental et social, et non pas seulement l'absence de maladie ou d'infirmité ». En marquant l'étroite relation qui existe entre les problèmes de santé, d'une part, et les conditions sociales et économiques, de l'autre, cette définition trace nettement le champ d'action de l'OMS.

Il est donc naturel qu'en plus de s'appliquer à combattre la maladie, l'OMS doive consacrer une partie importante de ses efforts à favoriser « en coopérant au besoin avec d'autres institutions spécialisées, l'amélioration de l'alimentation, du logement, des dispositions d'hygiène, des moyens de récréation, des conditions économiques et de travail, et de tous autres éléments relevant de l'hygiène du milieu ». Il est plus évident encore que, pour atteindre son objectif, l'OMS doit prendre des mesures en vue de « favoriser la santé et le bien-être maternels et infantiles » et de « susciter des initiatives dans le domaine de l'hygiène mentale, notamment en ce qui a trait à l'établissement de relations harmonieuses entre les hommes ».

D'un autre passage de la constitution, portant que l'OMS doit « aider les Gouvernements, sur leur demande, à renforcer leurs services de santé », se dégage un troisième principe fondamental de l'Organisation mondiale de la santé. L'OMS n'a pas été conçue comme une administration supranationale destinée à remplacer les autorités médicales des divers pays dans l'accomplissement de leurs tâches normales. Elle a pour objet de leur fournir une aide indirecte en leur donnant accès aux ressources internationales nécessaires à la solution des problèmes qui se prêtent à l'action internationale, et une aide

\*Par M. Brock Chisholm, M.D., directeur général de l'OMS.